

*association pour
la recherche et
la sauvegarde
des sites archéologiques
du trégor*

MEMENTO

Siège de l'A.R.S.S.A.T.: Mairie de Lannion

Président d'Honneur: Mr Jean-Claude MENOUE
Directeur des Affaires Culturelles d'île de France
Membres d'Honneur : Mr et Mme PRATT (U.S.A.)

Conseil d'administration:

Mme Bain (archiviste)
Mr Berger
Mme Chouteau
Mlle Crolard (trésorière)
Pr Garlan
Mr Harbonville
Mlle Henry
Mr Kerroux
Mme Le Brozec (secrétaire)
Mr Lecuvier (vice-président)
Mr Le Goupil
Mlle Maillen (présidente)
Mr Mazé (1er vice-président)
Dr Pinel
Mlle Ugland (secrétaire-adjointe)
Mr Wartel

Membres correspondants : Club Jeunesse Active
Le Bourg St Léonard (ORNE)

ADHESIONS:

ARSSAT CCP RENNES 826 73 J

Cotisation du 25 frs, donnant droit au bulletin annuel à adresser
à Mlle Eliane Crolard, Collège E. Renan

22220 TREGUIER

PETITES NOTES ET CONSTATATIONS DIVERSES...

A l'intérieur du cadre "recherche et sauvegarde" les activités de notre association se diversifient, et à ce sujet il y aurait peut-être une petite arithmétique (désabusée) à établir mettant en évidence une fréquentation et donc un intérêt inversement proportionnels à la distance kilométrique...

§

L'Assemblée Générale de décembre 78 avait comme base la présentation de nos travaux à Tonquédec, explications et commentaires de Mr Claude Berger soutenaient la projection des diapositives.

Le point annuel d'avancement de ces travaux 1 an plus tard est établi à nouveau dans ce bulletin. Un week-end sur deux parfois plus le petit groupe d'acharnés que ne décourage aucun commentaire, progresse dans sa remise au jour des structures perdues de vue depuis longtemps.

Nous avons eu la satisfaction de gagner une bourse au concours organisé par la Caisse des monuments Historiques, pour une "étude technique sommaire".

Nos amis américains, Mr et Mme Pratt, élus Membres d'Honneur, sont revenus pour la troisième année avec un groupe d'étudiants, faisant progresser d'un grand bond en juillet.

§

Une conférence particulièrement intéressante, avec nombreuses vues et plans sur le chantier de Pont-Calleck, nous fut donnée en février par Mr Bardel responsable de ces fouilles et venant expressément de Rennes pour cette occasion.

Il est regrettable que si peu d'entre nous se soient *dérangée*.

§

Trois excursions ont continué notre programme "connaissance d'une ville":

MORLAIX le 20 mai sous la conduite érudite de Mr Piriou;

PONTIVY le 17 juin présentée avec entrain par Mr Taldir, trésorier des amis de Pontivy;

LA ROCHE-DERRIEN le 30 septembre, conjointement par Melle Abraham et Mr Tétereau, qui connaissent à fond leur cité.

§

Du 27 avril au 1er mai l'Arssat avait organisé un voyage-anniversaire en Cornouailles anglaise. Sur une terre et dans un climat assez semblables au Trégor il était intéressant d'observer ressemblance et différences.

Dans les différences, ce qui est britannique : le mode de vie ; dans les ressemblances: la langue celtique (cornish) voisine du breton, souvent remarquable dans les noms de lieux, une réputation de terre de légendes et de peuple sensible au merveilleux. ï

Car l'Arssat a 10 ans...

Et petit à petit notre association prend son importance par ramifications de relations diverses : concertations, entretiens, courriers, conseils renseignements, se traduisent peu à peu en résultats positifs.

Ainsi la croix de Garden ar Boudier, redressée - et la petite croix de St Marc, remontée.

Ainsi à Pluzunet la découverte d'une urne funéraire nous fut signalée tout de suite par son propriétaire, nous permettant les 28 et 29 août ; une fouille rapide, en communication avec la Direction des Antiquités Historiques.

Bien d'autres actions sont en gestation, avec telle ou telle commune qu'il serait fastidieux d'énumérer ici (et puis ne vendons pas la peau de l'ours...)

La Société d'Emulation a la gentillesse de nous donner son bulletin en échange du notre, chaque année, et de nous en faire compliment.

Le Club Jeunesse Active (normandie) nous adresse également le sien (trimestriel, quel courage!)

Tout ceci sera à la disposition de nos adhérents sous peu, à notre local.

Nous serions heureux que des articles nous soient proposés, des suggestions émises, des idées lancées, bref une participation

C'est le souhait que je formule pour 1980

Viviane Maillon

A.R.S.S.A.T

le 24 janvier 1979 LANNION

À

Monsieur le Député-Maire
de la ville de Lannion

Monsieur le Maire,

Lors de l'Assemblée Générale de notre association en décembre l'unanimité s'est immédiatement faite pour souhaiter que Lannion puisse avoir un musée de Arts et Traditions Populaires propres au Trégor.

La fonction sociale du musée n'est plus à démontrer, dans son double rôle de conservation du patrimoine et d'instrument d'enrichissement culturel.

La muséologie moderne demande beaucoup d'espace : afin de mettre en valeur chaque objet et que l'on puisse y créer une animation (expositions tournantes, expositions axées sur un thème, conférences, visites guidées etc...)

Ceci nécessite une grande construction, facile d'accès pour tous et permettant un parking aisé.

Peu de villes disposent des possibilités que présenterait l'ancien couvent restauré : vastes bâtiments, situation centrale possibilités d'expositions de sujets extérieurs dans le cloître, matérialisation d'un parking (éventuellement payant) avec entrée et sortie séparées.

Il existe fort peu de musée dans le département, et dans une région très dense en population scolaire une des missions du musée qui est d'élever le niveau général du culture et d'instruction serait particulièrement profitable.

Deux autres suggestions ont obtenu un accord général

- transformer la chapelle en confortable petite salle de concert, c qui, vu sa taille modeste, devrait permettre une certaine rentabilisation.

- profiter de la différence de niveau entre la façade des Ursulines et la rue Jean Savidan pour élaborer avec les deux pavillons qui existent un espace vert architecturé très simple, qui constituerait un ensemble due belle allure.

Ce souhait reste du reste valable quelle que soit l'utilisation au bâtiment restauré.

.../...

Les Lannionnais présent (une quarantaine de personnes) étant parfaitement conscients de charge que représente un tel musée (antivol, gardiens, conservateur, achats) il a aussi été évoqué d'autres utilisation : en faire une sorte de cité administrative groupant par exemple les services municipaux, les services techniques et les Inspections des Impôts (qui sont entassés dans des conditions de travail très mauvaises, dans des constructions vétustes, en divers points de la ville), ou bien même y inclure une certaine quantité de logement H.L.M ou non, que la ville pourrait louer.

La présence d'un cloître - dispensateur de calme, mais situé en ville - a fait naître l'idée d'une maison de retraite pour personnes âgées qui resteraient ainsi un contact avec la vie, puisque, logée sous le même toit qu'une population active.

Il serait désolant, sur le plan de la valeur et de la beauté que Lannion ne puisse sauver de la ruine un ensemble dont la restauration l'honorerait

Dans cet espoir, veuillez croire, Monsieur le Maire,
À notre considération très distinguée

la Présidente

V. Maillen

Lettre adressée au nom de l'ARSSAT en janvier 1979 à Monsieur le Maire de Lannion exprimant les vœux émis lors de notre Assemblée Générale du 16 décembre 1978.

Depuis lors cette restauration n'a pu être entreprise et la toiture, au mois de mars, c'est définitivement écroulée...

LES VILLAGES MEDEVAUX EN BRETAGNE

Mr Jean-Pierre Bardel, assistant de Mr Sanquer, directeur des Antiquités Historiques de Bretagne, invité par l'Arssat, a exposé à une assistance très réduite l'état des recherches concernant l'habitat rural à l'époque médiévale.

Si l'on connaît depuis toujours de nombreux vestiges de l'architecture défensive, religieuse et urbaine médiévale, jusqu'à une époque très récente ou ignorait tout, en effet, de l'habitat rural.

Ce n'est qu'en 1970 qu'on a découvert, à Guidel, dans le Morbihan les premiers restes d'un village médiéval, dont la datation a été fixée au XII^e siècle.

D'autres découvertes ont été faites depuis dans le Finistère et dans le Morbihan, mais encore aucune dans les Côtes-du-Nord.

La caractéristique de cet habitat est qu'il est de construction rigoureusement analogue pour toutes les découvertes réalisées : murs de 1,20 m de haut à parement intérieur et extérieur de pierres sèches non taillées avec remplissage central de pierres plus petites, bloquées par du sable, de l'humus, de l'argile : deux murs rectilignes, dont l'un percé d'une entrée, et deux pignons en hémicycles ; construction faisant 12 m sur 5 m ; foyer central : talus reliant à un deuxième bâtiment ; les matériaux ont été trouvés sur place ; aux abords, déchets de nourriture et poteries du pays.

La découverte la plus importante a été faite en 1976, dans la forêt domaniale du Pont-Callock, dans le Morbihan où des fouilles ont été menées pendant deux années sur le site respecté par les opérations de déboisement et de reboisement.

On y a retrouvé une trentaine d'habitations groupées ou éparses. Un four à pain de grandes dimensions, un moulin à eau, des fours de charbonniers.

Lors des fouilles opérées sur l'un ou l'autre site, on s'est aperçu que ces constructions avaient quelquefois succédé à une habitation gauloise, ou que l'habitation médiévale avait été occupée jusqu'à la fin du 19e siècle.

On peut noter qu'à l'heure actuelle il existe encore dans le Morbihan de telles habitations.

L'une d'entre elles sur la commune de Guenin à. été récemment restaurée par les soins du Syndicat d'Initiative de Baud, afin de servir de témoin.

Ce qui fait dira au conférencier que du Ier siècle à 1900, des ruraux ont occupé des habitations à peu près analogues : murs de 1,20 m, porte centrale, charpente de bois, chaume jusqu'à terre.

On a également fait des découvertes analogues dans les Iles Britanniques où quelques habitats du même type sont parvenus jusqu'à nous.

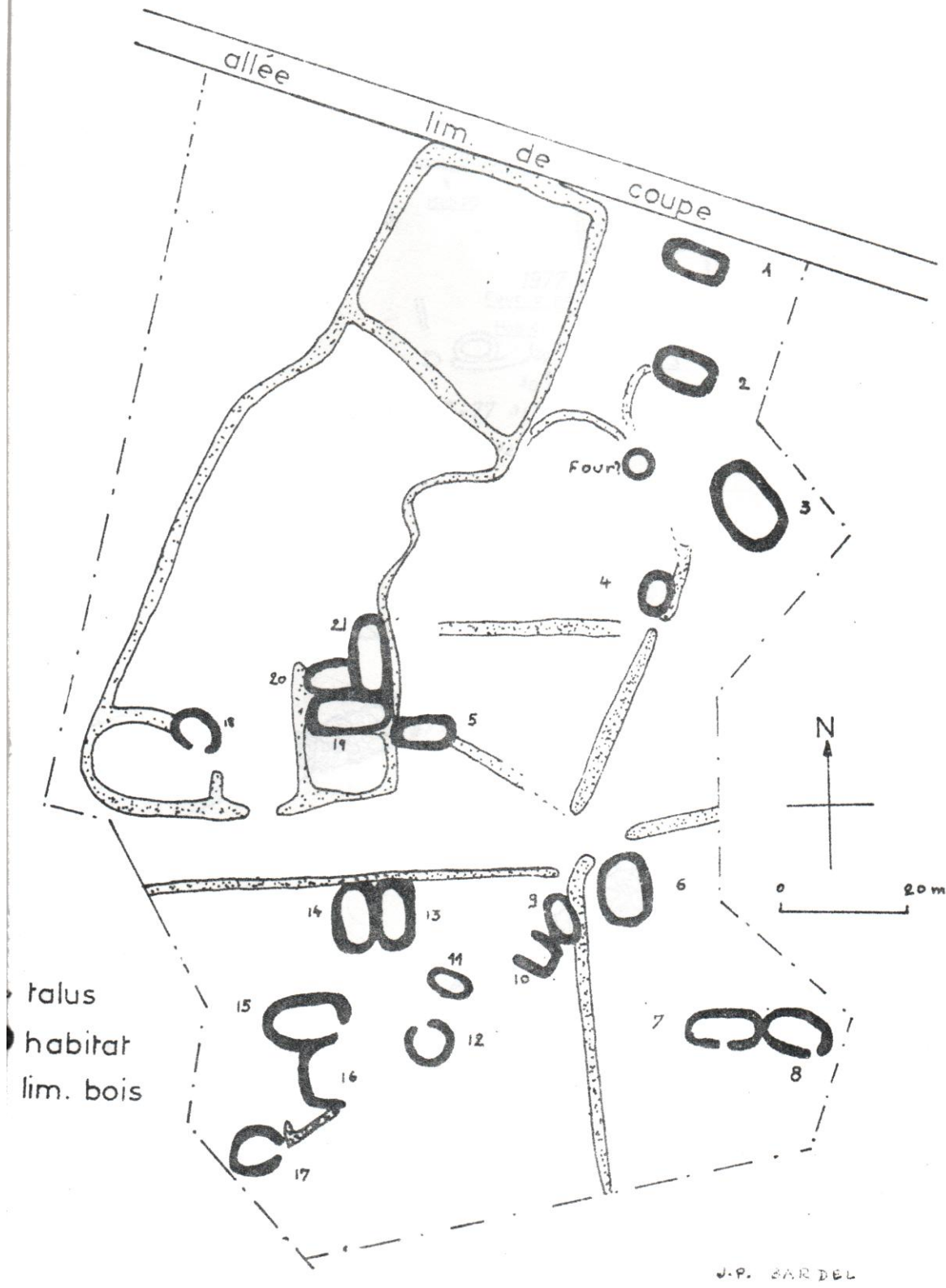
Mr Bardel, dans la conférence était illustrée de projection de diapositives, a également présenté une maquette qui lui a permis de donner des détails techniques sur les procédés de construction et de montage de la charpente.

En conclusion, il a fortement encouragé l'Arssat à détecter des vestiges de villages médiévaux dans le Trégor, vestiges que l'un ne peut trouver que dans des sites respectés, le plus souvent dans des lieux boisés.

Article paru dans Trégor magazine du 10 2 79



Dans le bulletin 1980 il sera présenté des croquis mettant en évidence les types caractéristiques de ces habitations, soit reconstituées, soit restaurées.

56 BERNE, Forêt de Pont-Calleck, coupe 12a, 1976
HABITATS RELEVÉS



Forêt Domaniale de Pont - Calleck en BERNE (Morbihan)

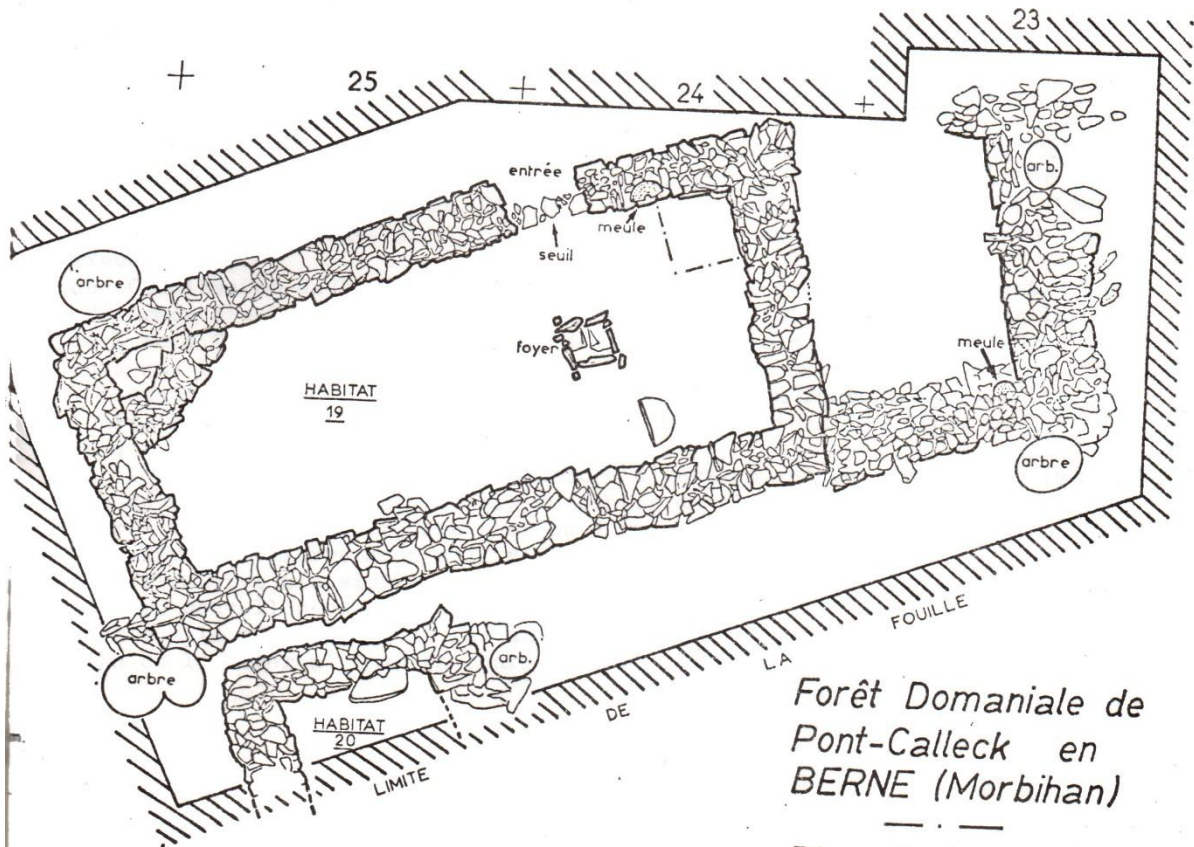
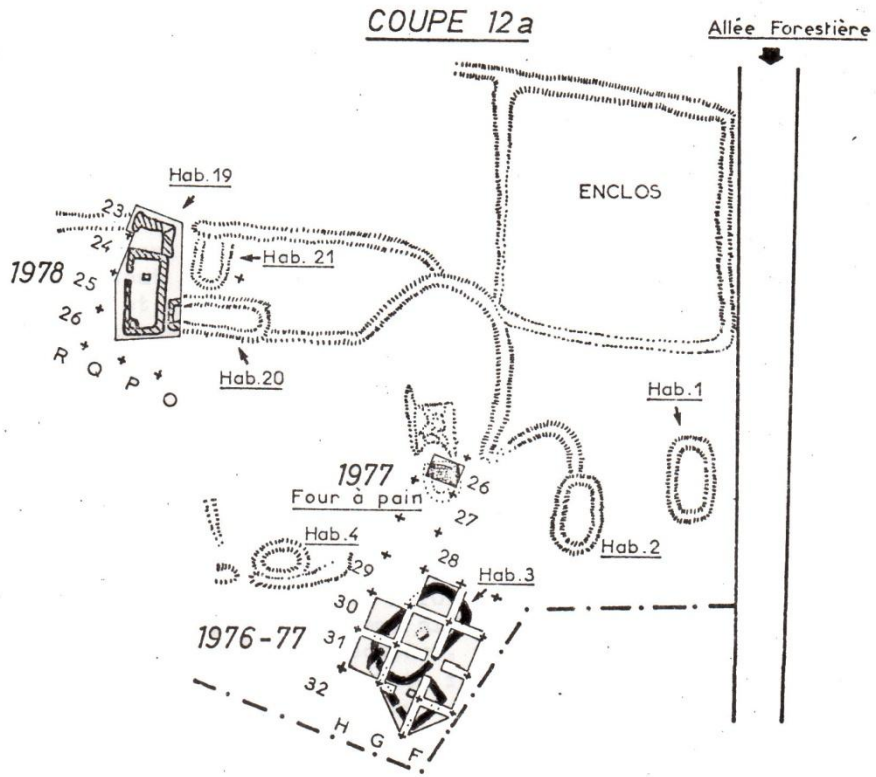
Plan général des fouilles de 1976 à 1978

-  gallo-romain
-  médiéval et post-médiéval



0 20m

BARDEL
DAHR



Forêt Domaniale de Pont-Calleck en BERNE (Morbihan)

Plan de la fouille 1978

LA GRANDE REVOLUTION A PLOUARET (suite et fin).

2 Le commando chouan de la nuit du 3 au 4 frimaire An VII, ou LA VENGEANCE.

"Réunis sous les chefs qui sont ordinairement du pays, les chouans se répandent imperceptiblement partout avec d'autant plus de facilité qu'ils ont partout des agents, des amis, et qu'ils trouvent partout des vivres et des munitions. Leur principal objet est de détruire les autorités civiles ; leur manœuvre d'intercepter les convois, d'assassiner les patriotes des campagnes, de désarmer nos soldats, d'attaquer nos cantonnements, postes ou détachements lorsqu'ils sont faibles."

Général Hoche

Nous avons vu (bulletin de l'ARSSAT - 1978 - pages 17 à 21) comment la simple désignation de 55 "volontaires - requis" avait eu comme triste épilogue la mort sur l'échafaud de Jean LE JEUNE, Yves PITOT et Pierre LEROY. C'est la "première affaire de Plouaret". La "deuxième affaire de Plouaret" s'est déroulée cinq années plus tard, sous le Directoire, un an avant le fameux coup d'état du dix-huit Brumaire. Il s'agit cette fois-là d'un acte de représailles accompli par ces chouans du pays contre les principaux responsables de la tragédie de l'An II. On constate en effet que toutes les personnes qui furent victimes des chouans à Plouaret dans la sanglante nuit du 3 au 4 frimaire An VII (23-24 nov. 1798), ont joué un rôle dans la répression qui suivit le soulèvement contre-révolutionnaire de l'An II.

Dans le registre des Auditions du Tribunal Civil du département des Côtes-du-Nord, on trouve le procès-verbal concernant les exactions des Chouans à Plouaret (A.D. I03L93 fol 30 à 35). Voici les faits tels qu'ils sont narrés dans ce document :

"Du vingt-quatre nivose an sept de la République Une et indivisible, audience ordinaire de la 2ème section du tribunal Civil du département des Côtes-du-Nord, tenue par les citoyens Ribault, président, Gaspailard, Pastol, Le Grontec et Boulon du Neny, juges. Présent le citoyen commissaire du Directoire exécutif (I).

Le Commissaire du Directoire exécutif a remontré qu'un rassemblement d'hommes armés s'est formé donc la commune de Plouaret et y a commis dans la nuit di 3 au 4 frimaire dernier des assassinats, des vols et des pillages affreux sans que les habitants de cette commune ayant pris aucune mesure pour prévenir et suspecter ces délits ou même pour en arrêter ou faire connaître les auteurs. Un procès-verbal rapporté par l'Agent municipal de la dite commune (2) le4 frimaire, constate les faits suivants :

1°) que ces les gangs armés au nombre d'environ quinze investirent la maison de Pierre HUON, juge de paix du Canton de plouaret (3), environ les sept heures et demie du soir, que neuf ou dix entr'eux ayant entré dans la maison demandèrent à Pierre Huon s'il n'était pas le juge de paix, que sur sa réponse affirmative ils visitèrent les armoires, jetèrent au feu tous les lois et papiers nouvelles en disant que c'étaient les papiers du diable, cassèrent deux fusils et jetèrent au feu un pistolet, qu'ils amenèrent avec eux Pierre Huon et le tirèrent dans sa cour d'un coup de feu à la tête.

2°) que la même horde de scélérats se présenta la même nuit environ les onze heures et demie près la demeure d'Yves CLECH, sacriste, que l'ouverture de sa porte lui fut demandée par un homme se disant faire partie d'une force armée venue dans la commune pour faire des visites domiciliaires sur la réquisition du curé, que pour parvenir en conséquence à parler au citoyen Alain TASSEL, ministre du culte catholique, il pria le dit Clech de l'accompagner jusqu'au domicile de ce dernier, qu'étant sorti il se rendit avec ces hommes armés près de la demeure dudit Tassel, qu'ils lui dirent que leur intention était de faire à celui-ci rétracter son serment ou de l'assassiner, qu'alors Clech leur déclara qu'il ne l'appellerait pas, quelques violences qu'ils lui firent, qu'à ce refus il fut menacé de perdre la vie et couché en joue, que, forme dans sa résolution, l'un d'eux appela le Curé pour exercer les fonctions de son ministère à l'égard de Jeanne Le BOUBENNEC, que cette demande ne lui ayant paru qu'une ruse (ayant précédemment administré cette femme) il refuse l'ouverture de sa porte, qu'aussitôt on criant VIVE LE ROI, plusieurs voix dirent : "Nous avons fait capture, tu n'as pas une heure à vivre, scélérat", qu'au même instant une partie des attroupés passa dans le jardin au midy, força la fenêtre du rez-de-chaussée et entra dans la maison en criant "vive le Roi", que le citoyen Tassel, après avoir tiré quatre coups de pistolet, parvint à se sauver par une lucarne de sa maison, quo ces brigands forcèrent Louise Tassel de les accompagner dans les appartements de son frère où ils commirent le pillage de ses effets et de son argent qu'ils emportèrent consistant ce qui suit : quatre douzaines de chemises, quatre mouchoirs, trois douzaines de serviettes, deux chapeaux, deux soutanes, trois beverlais (?), deux sousbustements de velours noir-. deux gilets d'estame, une boîte d'argent d'extremonction, une tabatière garnie on argent, six cent francs en argent, en rescription six cents francs, cinq cents livres en coupons d'Emprunt Forcé (4), le contrat de la ci-devant communauté et les quittances du principal d'icelui (5), la Vie des Saints en breton, quatre pistolets et un fusil, deux mouchoirs de soye, deux paires de souliers, une demi-rame de papier, deux paires de boucles d'argent, paires de draps de lit, quatre couvertures de laine, différents ornements d'église et deux douzaines de bas ; enfin, que ces mêmes brigands ont brisé trois portes, enfoncé trois armoires et causé d'autres dégâts dans la maison dudit Tassel, toutes lesquelles portes évaluées la somme de quinze cents francs.

3°) que le dit Yves LE CLECH, sacriste, pour avoir eu le courage et la fermeté de refuser constamment d'appeler 'le citoyen Tassel, a essayé des maltraitements à coups de crosse de fusil.

4°) que ces mêmes brigands, après avoir enfoncé les battements de l'armoire de Louise Tassel et bouleversé les hardes et effets qui s'y trouvaient, ont emporté une somme de 84 francs, quatre mouchoirs datai un de col et les autres de poche, une bourse de coton, et des garnitures de coiffe, lesquelles Portes sont évaluées une somme de 530 francs

5°) qu'après avoir forcé marie HILLION (6) de les accompagner dans les appartements du Con Tassel, descendus chez elle, ils lui ont enlevé trois courtes-pointes, trois paires de draps de lit, une garniture de lit d'indienne, un tapis de laine, une paire de bas de coton, cinq Chemises à son mari, quatre mouchoirs dont deux de col et deux de poche, dix serviettes, un habit d'uniforme (7), une croix d'argent et trente-trois francs un numéraire,

Tous lesdits objets et argent évalués une somme de 150 francs, qu'à la suite dudit enlèvement, elle et son mari et sa fille ont été maltraités à coup de crosse de fusil.

6°) que la bande scélérate s'étant portée chez Perrine PERRON veuve de Jean Boucher (8), ayant demandé ouverture Jean BOUCHET (8) son fils, cordonnier, de l'appartement qu'il occupe dans la Maison du Citoyen Tassel, ledit Beschet (8) se présenta à la porte, fut saisi au collet, traîné en chemise dans la cour et tué d'un coup de fusil, ce qui a privé cette malheureuse veuve du seul appui qu'elle avait pour exister dans sa vieillesse.

7°) que dans la même nuit cette horde de brigands tira un coup de fusil sur la maison de François LUZEL, demandant ouverture, qu'introduit dans la maison, on lui prit un pistolet valant cinq francs (9).

8°) qu'enfin dans la même nuit encore, environ les minuit et demie, la troupe de scélérats qui parcourait la commune de Plouaret, ce présenta à la porte de Pierre ROUXEL et on demanda l'ouverture pour chercher le curé ; que le refus de la leur ouvrir fut aussitôt suivi de deux coups de fusil tirés par la fenêtre, vis-à-vis du lit où il couchait avec sa femme, et de deux autres coups de fusil par la fenêtre à table, que François Rouxel, frère de Pierre, ayant ouvert sa porte, s'élança au milieu de ces brigands et entra chez ce dernier avec eux, qu'ils demandèrent aux citoyens Rouxel lequel était le maître, que sur leur réponse qu'ils étaient tous deux, on leur demanda une somme de mille écus, ou qu'on allait leur ôter la Vie, que sur leur réponse qu'ils n'avaient jamais possédé une pareille somme, ils fouillèrent dans leurs armoires et emportèrent savoir à François Rouxel une somme de cent soixante onze francs, et trois mouchoirs, le tout évalué une somme de 177 francs, et à Pierre Rouxel, une somme de 246 francs en numéraire.

Si tant de délits, tant de forfaits commis dans la même nuit font frémir la nature, la conduite lâche et cruelle des habitants du Vieux-Marché et de Plouaret est révoltante et doit exciter l'indignation de toutes les âmes honnêtes. Ce pays gangrené d'aristocratie avait déjà été le théâtre d'une insurrection contre-révolutionnaire qui mena plusieurs de ses habitants à l'échafaud. Un aussi terrible exemple n'a point suffi pour les convertir et les protections ouverte qu'ils n'ont cessé de donner aux ennemis de la République en réfugiant chez eux des prêtres ecclésiastiques rentrés et les émigrés, prouve leur complicité dans les délits qui viennent de se commettre sous leurs yeux et qu'ils ont vu avec la plus criminelle indifférence sans chercher à les prévenir ou à les empêcher sans faire la moindre démarche pour en faire connaître et arrêter les auteurs.

C'est vers les sept heures du soir, lorsque tout le monde est debout, que le Juge de Paix est assassiné ; c'est au milieu d'un grand bourg très peuplé d'habitants et voisin de la ville du Vieux-Marché que dans la même nuit est assassiné un malheureux cordonnier, parce qu'il demeurait dans la maison d'un prêtre soumis aux lois. Inutilement sont ils avertis par de nombreux coups de fusil et les cris des malheureuses victimes qu'on immole. Tranquilles dans leurs demeures parce qu'ils n'ont rien à craindre de leurs amis, ils laissent égorger et piller les amis de la République et de l'Ordre, sans se mettre en peine de leur porter le moindre secours. Lorsque les brigands arrivèrent chez Luzel, un des voisins courut au Vieux-Marché, parcourut les rues en criant "A LA FORCE, A L'AIDE", que les brigands étaient chez Luzel ; un autre particulier avait jeté les mêmes cris d'alarme. Tous ces cris furent inutiles ; il n'y eut qu'un seul homme qui mit la tête à la fenêtre. Mais c'était un parent d'émigrée. Quand il vit que les Chouans étaient au bourg et assassinaient

Les Patriotes et le Curé, il se contenta de dire que si ce n'était que cela, ce n'était pas grand chose et se recoucha, tranquillement. Si les habitants de Plouaret n'ont rien fait pour empêcher les crimes commis sur son territoire dans la nuit du 3 au 4 frimaire dernier, ils n'ont pas montré non plus de bonne volonté à en faire connaître et arrêter les auteurs, c'est donc bien ici le cas ou jamais de leur appliquer la Loi du 10 Vendémiaire An IV (IO) et de les condamner à une réparation civile et à une amende au profit de la République."

Dans la deuxième partie du procès-verbal, le Tribunal condamne collectivement les habitants de Plouaret :

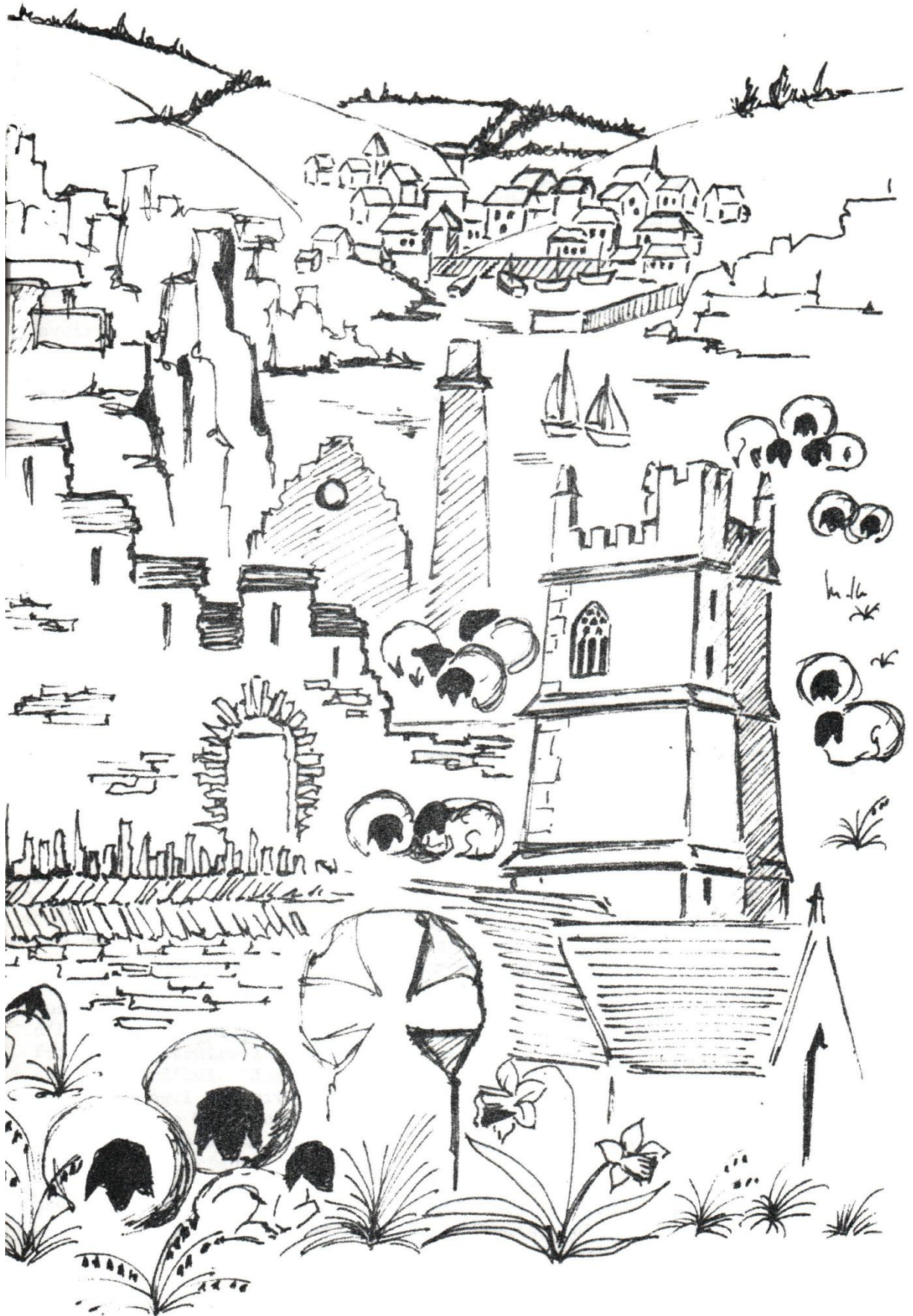
- 1°) à restituer en nature les objets volés, ou à défaut de payer une somme correspondant au double de la valeur des dits objets ;
- 2° à rembourser les sommes volées ;
- 3° à payer des dommages et intérêts aux victimes ;
- 4° à payer à la République en nature d'amende la somme de 3210 francs.

La somme totale, à répartir entre tous les Plouaretais en raison des facultés de chacun d'eux, s'élève à 11555 francs 8 décimes.

On remarquera qu'aucun dédommagement n'a été prévu pour les familles des 2 hommes assassinés. Et pourtant l'un d'eux Pierre Huon avait bien été le Maire de Plouaret de l'An II, donc celui qui avait pris les plus graves décisions lors de l'affaire des requis.

- (1) DESPOIRIERS Jean-Nicolas : avoué à Lannion avant la Révolution. Sous la Terreur il exerça une véritable dictature dans cette ville... Il introduisit la culte de la Raison en l'église Saint-Jean-du-Baly.
- (2) Pierre Calvez
- (3) Maire de Plouaret lors de l'affaire des requis de l'An II. Il demeurait à crec'h an nu.
- (4) Il n'agit de l'Emprunt forcé établi par la loi du 19 brumaire An IV.
- (5) La communauté des Soeurs Blanches de Plouaret avait été achetée comme Bien National le 21 octobre 1793 par le Curé Alain Tassel et associés. Il s'agit de la magnifique construction actuellement pharmacie et qui servit de presbytère de 1828 à 1975. Noter qu'Alain Tassel en avait déjà fait le siège de son presbytère.
- (6) La gouvernante du Curé. Elle avait été incarcérée à la prison du Vieux-Marché, lors de la première affaire de Plouaret. Alain Tassel avait alors usé de son influence pour la faire libérer.
- (7) Le mari de Marie Hillion devait être officier de la Garde Nationale. Il avait déposé contre les insurgés de l'An II.
- (8) Les Boucher père et fils avaient aussi déposé contre les révoltés de l'An II. Remarquer l'incertitude de l'orthographe des noms de famille (Boucher, Bouchot, Beuschet).
- (9) François Luzel était le grand-père du folkloriste François-Marie-Luzel. C'était un républicain convaincu.
- (10) "Tous citoyens habitant la même commune sont garants civilement des attentats commis sur le territoire de la commune " – article I de la Loi du 10 vend. An IV.

N.B. Il est à peu près établi que la bande qui opéra à Plouaret en frim. An VII était composé d'hommes de la région. A cette époque le chef des Chouans pour le S.O. des C. du N. était LE PAIGE-DORSENE, dit DEBAR ou LE PRUSSIEN. Et c'est sans doute son Lieutenant Jean-Gabriel LEPAPE dit BEL AMOUR, de Maël-Carhaix qui conduisit la bande à Plouaret ; bande qui devait être guidée par des chouans de Plouaret.



v.m.

cornwall

IMPRESSION DE VOYAGE EN CORNOUAILLES

Avons-nous fait un voyage réel, ou avons-nous subi un charme ?

Les conditions étaient peut être favorables : compagnons de voyage ponctuels et courtois, excursionnistes enthousiastes et érudits, conducteur d'un calme et d'une bonne humeur inaltérables malgré le laci de petites route qui, parfois, se resserraient, disparaissaient derrière un virage pour ne plus être qu'un chemin entre deux talus de pierres.

Dans les landes de Dartmoor, un metteur en scène magicien semblait nous avoir précédés pour créer une atmosphère de mystère : la brume devenant presque brouillard nous laissait deviner dans ces déchirures les murs de pierres sèches séparant les parcelles et semblant érigés de toute éternité, les troupeaux de moutons à tête noire paissant paisiblement, les marais froids et perfides qui entourent la prison de Dartmoor.

C'était la première matinée, le décor était planté. Dès lors, notre imagination nous entraînait vers les korrigans et les sorcières ou à la poursuite de personnages de roman tels ceux de Conan Doyle dans "Le chien des Baskervilles" dont l'action se déroule au Dartmoor.

Plus tard, les petits ports nichés au fond de criques sauvages, derrière les falaises complices, nous ramenaient au souvenir des contrebandiers dont les derniers se firent pendre par le bourreau il n'y a pas si longtemps. Ainsi on était-il de Boscastle sur la côte ouest grandiose et déchiquetée, et le Polperro sur la côte méridionale, dont le village aux ruelles étroite, aux maisons blanches avec leurs fenêtres noires a un caractère très particulier, presque méridional. Un autre port, Saint Ives, plus civilisé, nous ravit en un fin de matinée étincelante, quand nous découvrîmes son anse harmonieuse, ses barques de pêche et ses "cottages" de pêcheurs du haut de la route.

D'ailleurs, chaque moment était précieux, chaque lieu découvert ravissait, chaque halte surprenait. Ainsi on fut-il de cette auberge, ancien presbytère de Lanteglos près de Camelford, où nous fîmes un excellent repas. Le site était remarquable et une petite église dominée par une belle tour du XV^e siècle tapie dans son enclos au milieu d'un paysage verdoyant et vallonné ; "Lanteglos = Lan vallée, Eglos = église). Des jonquilles fleurissaient le pied des stèles celtiques et des vieilles croix saxonnes du cimetière et une atmosphère indicible se dégageait des tombes gazonnées surmontées de simples dalles de schiste plantées dans le sol. C'était beau, simple, paisible...

Mais le site le plus impressionnant fut sans doute celui de Tintagel : les ruines du château dominant une côte sauvage où l'océan vient battre le pied de falaises abruptes, de rocher sombre et nul lieu ne paraît plus propice pour perpétuer la légende du Roi Arthur ; pourtant Régine Pernoud, dans Aliénor d'Aquitaine nous explique que c'est un bâtard d'Henri Beauclere, ennemi d'Etienne de Blois, Renaud de Cornouailles, qui, en ce milieu du XII^e siècle, faisait construire le château de Tintagel". Et se sont ces ruines qui subsistent aujourd'hui.

"Mais avant même que se soient élevées les murailles de Renaud, Tintagel passait pour être le lieu de naissance du Roi Arthur ; c'est au château de Tintagel qu'il tenait sa cour ; c'est là qu'il réunissait ses chevaliers autour de la fameuse Table Ronde où ne les distinguaient ni place d'honneur ni préséance." Nous avons escaladé, à bout de souffle, les escaliers taillés à même la falaise pour arriver dans les ruines. Et là, le plus surprenant est de découvrir de minuscules enclos gazonnés, sortis de murets, qui sont les restes : d'un monastère celtique du V^e au IX^e siècle. Site archéologique admirablement mis en valeur,

avec le contraste des ruines déchiquetées se découpant sur le ciel et l'océan qui l'entoure comme un redoutable et inaliénable gardien. Au contre du village du Tintagel, la Vieille Poste, ancien manoir du XIV^e siècle, au toit harmonieusement structuré, fléchissant sous le poids des tuiles mordorées au fil des ans, a aussi beaucoup de charme.

Il faudrait revenir voir de près, entre Newquay et St-Ives, quelques unes de ces allées couvertes que nous avons devinées sur les crêtes des collines rocailleuses qui dominent l'océan, immenses dalles de granit protégeant des sépultures préhistoriques dont certaines sont peut-être intactes, les sites étant vraiment sauvegardés en Cornouailles, on partie d'ailleurs grâce au fait que c'est resté un pays d'élevage et non de cultures intensives.

Plus au sud, ce sont les échancrures blanches des carrières de kaolin dans les collines et les tours des anciennes mines d'étain, dressées comme des menhirs qui sont les témoins de l'activité économique du Comté.

Nous n'oublierons pas les jardins de Trelissick, dans le parc d'un château près de Truro, emplis de bosquets d'azalées et de rhododendrons, dominant l'estuaire de la rivière, ni les petits murs de schiste aux agencements si variés et si nets, ni les talus émaillés de jonquilles s'entrelaçant aux pieds des buissons, que nous avons retrouvés tout au long des routes de Cornouailles.

Nous aurons pu remarquer également le calme des dimanches anglais ! Toute une matinée, la route nous a appartenu !

Pour être tout à fait honnêtes, il faut dire que nous avons aussi apprécié une gastronomie un peu étrange : sauce à la menthe, délicieuse avec le gigot, maquereaux fumés succulents accompagnés d'une sauce au raifort, et les petits déjeuners avec "eggs and bacon" très confortables. Nos haltes furent variées, du confort rustique et vieillot d'un petit hôtel très anglais à Falmouth, au splendide restaurant dominant 1r, balle de Looe..

Enfin, Plymouth, vieille cité maritime, avec sa fameuse esplanade du "Hoe" et le quartier moyenâgeux du Barbican mériterait un **arrêt** plus important pour connaître son histoire et partir, sur les traces de Francis Drake à la poursuite de la Grande Armada Mais, cela nous entraînerait trop loin !... Alors, avons-nous fait un voyage réel, ou avons-nous été enchantés, au sens propre du mot, en ce Royal Duché ?

Eliane Crolard

ARCHITECTURE MILITAIRE MEDIEVALE

Son application au château de TONQUEDEC - Côtes-du-Nord

Extraite d'une conférence prononcée à Lannion, le 16 décembre 1978, lors de l'Assemblée Générale de l'A.R.S.S.A.T..

Cette présentation était accompagnée de diapositives qu'il ne nous est malheureusement pas possible de reproduire dans le cadre de cet article. Toutefois, un plan du château permet de localiser les principaux ouvrages décrit ci-après.

Un premier château-fort fut construit sur la rive droite du Léguer en Tonquédec vraisemblablement à la fin du 13^{ème} siècle.

Il fut en grande partie démoli en 1395.

Sur son emplacement et sur ses restes, la construction de l'ouvrage actuel débuta en 1406. Les parties les plus anciennes de la forteresse, actuellement visibles de l'extérieur, datent du XV^{ème} siècle. Avant d'examiner en détail chacun des constituants du château, voyons comment s'organise un tel ouvrage défensif. Détaillons ensemble le plan type d'un château féodal du moyen-âge.

La disposition générale de ce genre de construction, consistait en une série d'enceintes concentriques ou bien contigües, de plus en plus resserrées et de plus en plus fortifiées.

Dans le cas de TONQUEDEC, on trouve ainsi trois enceintes successives

- la première entoure la première cour,
- la seconde enclave la 2^{ème} cour ou cour d'honneur, ou cour du château proprement dite,
- la troisième délimite la cour du donjon.

Le château principal est ceint par une muraille s'appuyant sur six tours et une demi-tour. Dans cette muraille, une large entrée était protégée par 2 tours en forme de U, de part et d'autre d'un passage défendu par une combinaison de portes, de barrières et de pont-levis, cet ensemble constituant une arts fortifiée ou chatelet.

La basse-cour est entourée d'une muraille plus basse s'appuyant à Tonquédec sur les tours SO et SE du château et renforcée elle-même de 2 tours encadrant la porte sud-est et 2 demi-tours sur la face sud.

Le donjon ou tour nord, est relié aux tours NO et NE du château par deux hautes courtines ou remparts. Les donjons peuvent occuper des positions diverses à l'intérieur des châteaux. Ils peuvent se situer, soit à la pointe d'un éperon rocheux, soit à l'endroit le plus élevé du site fortifié ou, au contraire à l'endroit le plus vulnérable derrière le fossé. Dans ce cas, ils sont particulièrement renforcés.

A Tonquédec, le donjon est au nord, sur le plateau, vers l'aval de la rivière. Le donjon est une grosse tour de plan carré, rectangulaire ou circulaire comme ici à Tonquédec.

Au 15^{ème} siècle le donjon servait de refuge ultime à la garnison, quand les autres parties du château étaient investies par l'assaillant.

Quant au logis seigneurial, il était situé dans la mesure du possible loin des endroits les plus vulnérables du château. A Tonquédec, il se trouve à l'abri des murailles et de la ligne de défense, au nord de la cour d'honneur.

C'est là que vivent le seigneur et l'intendant et sa famille, les domestiques et les hommes d'armes. Il comporte en général plusieurs étages. On y trouve

Une grande salle, où se réunissent et mangent les occupants, une grande cuisine, les appartements privés.

Des cheminées peu nombreuses mais vastes, assurant le chauffage du logis seigneurial et la cuisson des aliments. La chapelle qui est un élément que l'en retrouve clans tous les châteaux, peut être incluse clans le corps du logis, ou constituer un bâtiment particulier. La citerne, quand elle existe, ne se trouve pas non plus forcément à l'intérieur du corps de logis. Les celliers occupent souvent l'étage inférieur du corps du logis, mais ils peuvent également se situer à la base des tours.

Pour accéder au château proprement dit, deux voies étaient possibles à travers la ligne de défense intérieure ; l'entrée principale avec sa porte piétonne et sa porte charretière situées derrière des ponts flanqués de deux tours, ou bien l'escalier logé dans le "chemin de défilement", situé à gauche de l'entrée principale à Tonquédec. Le chemin de défilement est un passage étroit où l'assaillant éventuel doit passer en longeant un mur percé d'archères. Ce système est également appelé chicane.

Les enceintes épousent la configuration du site et de ce fait ces éléments défensifs sont souvent de plan polygonal. Une enceinte comporte :

- des courtines, qui sont des murs de forte épaisseur et assez élevés ; elles sont munies de chemins de ronde et de crénelages, mais ne comportent que peu d'archères.

- des tours, de plan carré, rectangulaire ou circulaire. Elles sont munies d'archères aux étages. Au sommet elles sont crénelées et peuvent être dotées de "hourds" (éléments défensifs de bois, placés en encorbellement et rapportés en prévision d'une attaque) ou des mâchicoulis (créneaux permettant de battre et de surveiller le pied des fortifications). Les tours dominent presque toujours les courtines : si les assaillants accèdent aux chemins de ronde des courtines, ils se trouvent sous les coups des défenseurs situés au sommet des tours, donc placés en position dominante.

Après ces généralités, entrons maintenant clans le château pour détailler son système de défense.

Porte Sud-est ou porte de la basse-cour.

Construite en avancée au cours du 16^e siècle, la base en gros appareil, le couronnement en plus diversifié, elle possédait autrefois un pont-levis dont il reste les deux grandes rainures verticales. Dans ces rainures se logeaient les flèches, grandes poutres de bois munies de contrepoids qui permettaient le relevage du pont mobile. Les flèches étaient reliées au pont de bois par des chaînes. En défense horizontale rapprochée, deux meurtrières à canonnières permettaient le tir du canon jusqu'à quelques centaines de mètres en avant de la porte.

Entrons maintenant et jetons un coup d'œil immédiatement à droite le long de la courtine. De la muraille se détachent des consoles de pierre. Ces dernières supportaient un ouvrage de bois avec escalier d'accès. Sur le plancher de ce dernier prenaient place trois canons qui à travers trois canonnières permettaient de battre le chemin d'accès au château sur deux ou trois cents mètres.

En levant les yeux, nous découvrons la grosse tour Sud-est. De la couronne de mâchicoulis, il ne reste que les consoles en pierres. Le bas de la tourelle de guet a été préservé jusqu'à nos jours. Cette grosse tour a peut-être été construite sur l'emplacement du donjon du premier château. Elle fut isolée de la courtine par un pont-levis et de part et d'autre de son entrée on peut encore distinguer des pierres dites "à bossages" sculptées. Ces bosses permettent une meilleure résistance aux coups de bélier ou aux projectiles de l'ennemi.

À gauche de la tour S.E. se trouve la tour de flanquement de l'entrée piétonne avec sa rainure de pont-levis unique et sa meurtrière canonnière de protection. On retrouve la même disposition pour la tour de flanquement de l'entrée charretière. Meurtrières canonnières à tir plongeant et deux rainures pour les flèches de son pont-levis. Un fossé inondable, situé dans la basse cour

bordait la ligne de défense intérieure.

Les armes de la famille étaient sculptées au-dessus de la porte charretière.

Une porte de bois et une herse pouvaient condamner les entrées, dans le sas du châtelet. Une seconde porte de bois, côté cour d'honneur, clôturait l'ouvrage de protection des portes principales. Les assaillants, pris dans le sas, pouvaient y être anéantis par les défenseurs qui se trouvaient de part et d'autre dans l'ouvrage fortifié. Notons que cette partie a été construite autour des défenses de l'entrée du château primitif, celui du 14^e siècle dont on retrouve des traces ici.

La ligne de défense intérieure de Tonquédec présente une grande variété dans sa dotation en meurtrières. On y trouve des archères du début du 15^e nivale, prévues pour un ou deux archers, des canonnières, des embrasures à la française datant du 16^e siècle, des meurtrières prévues pour 2 ou 3 hommes d'armes munis d'arcs ou d'arbalètes, des embrasures en sifflet protégeant notamment la ligne de défilement.

Terminons maintenant cette description par le donjon, énorme bastion rond de 13,6 mètres de diamètre, relié tardivement par des courtines aux tours nord-est et nord-ouest.

Son plan intérieur est de section hexagonale. Les murs ont jusqu'à 4 m d'épaisseur. Le seul accès au donjon est un pont-levis à une seule flèche reposant sur une pile élevée dans la cour du donjon et situé au niveau du parapet des remparts, au deuxième étage des tours.

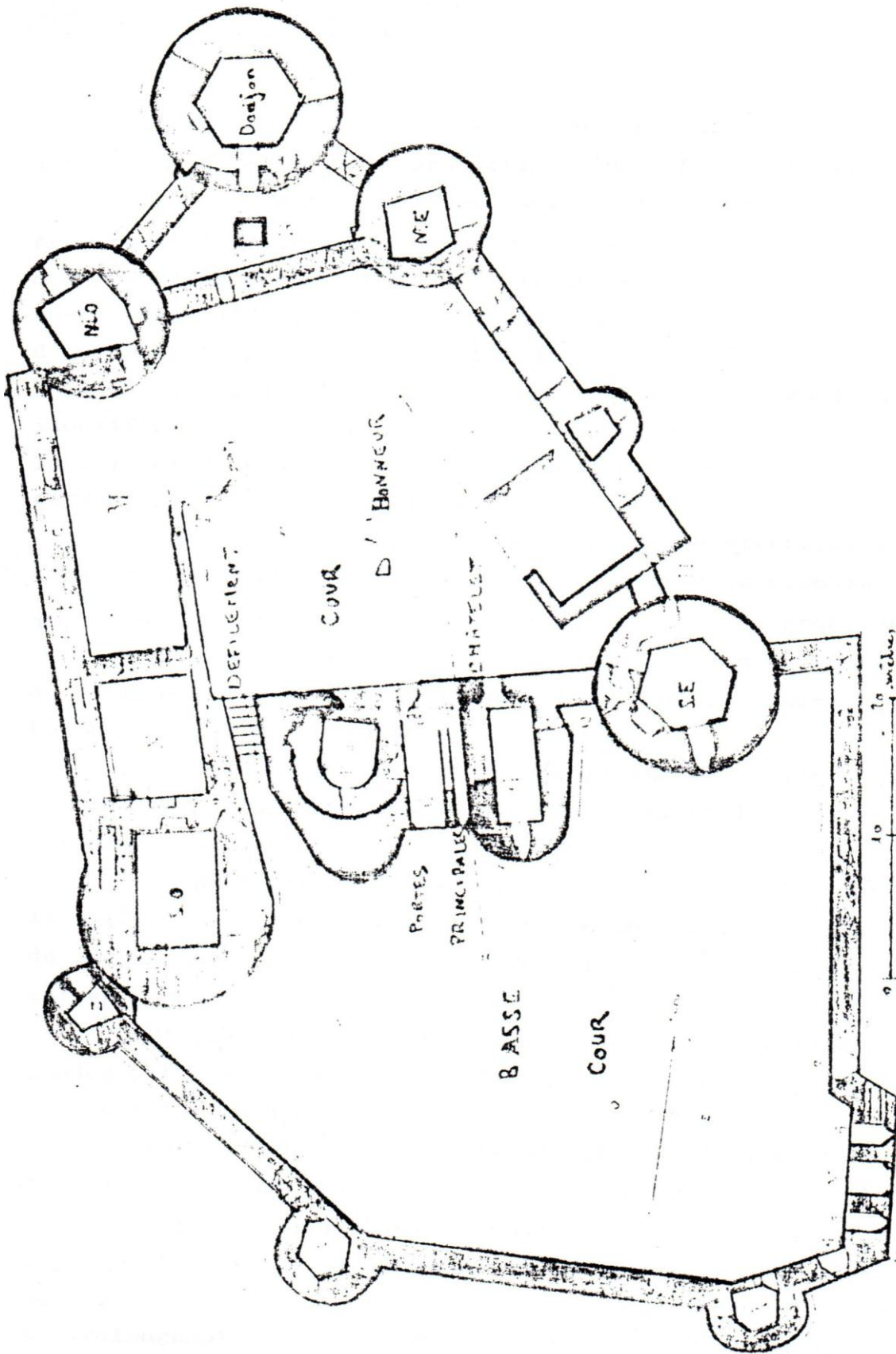
Un escalier de 76 marches permet les communications entre les divers étages du donjon. Au dernier étage de celui-ci, des corbeaux de pierre qui entourent une ouverture pouvaient servir de support à une "bretèche". La bretèche est un élément défensif de flanquement vertical, c'est-à-dire qu'il protège les abords immédiats des tours et des courtines. Le défenseur utilisait son arc ou son arbalète en tir plongeant. Il pouvait également projeter des pierres ou d'autres matériaux par l'orifice qui est pratiqué à sa base ; la bretèche est souvent couverte d'un toit de pierres un appentis, c'est-à-dire en pente raide.

Lorsque le château fut démantelé en 1622, sur l'ordre de Richelieu, les bretèches et les hourds furent sans doute brûlés puisque le démantèlement consistait à désarmer le château (ôter les armes), détruire les ouvrages défensifs en bois, et le rendre inhabitable par destruction des logements de la garnison.

Bibliographie : Etude du Centre Régional de documentation pédagogique de Franche-Comté.

Guide de la Bretagne mystérieuse.

Claude Berger



PLAN DU CHATEAU DE TONQUÉDEC

Porte S.E.

LE POINT DE NOS TRAVAUX AU CHÂTEAU DE TONQUEDEC

Le vidage de la tour N.O. a pu continuer au courant de l'hiver 78-79 grâce à la protection d'une biche installée par nos soins sur des tubulures, et couvrant ladite tour. Elle dût servir de dépotoir un certain temps avant que le haut des murs ne s'écroule car nous avons trouvé, entre des couches successives d'ardoises et de cendre un grand nombre de coquilles d'huîtres et de moules ainsi d'os animaux. Très légèrement sous le niveau de l'embrasure de la fenêtre nous avons pu identifier un sol, en cuvette, fait d'une sorte de mortier, sur lequel repose, apparemment sans fondation, les deux grosses pierres servant de marche à l'entrée.

Sous ce sol, établi sur un remplissage terre, pierres, coquilles, os, tessons- nous avons mis à jour deux ressauts importants de la base des murs, formant un arrondi grossier.

Il est permis de penser que nous pouvons avoir là la base de la tour primitive, celle d'avant 1395, dont l'archère à demi bouchée serait un autre témoin.

La salle 3 a été nettoyée complètement, ce qui a nécessité le transfert d'un gros tas de pierres stockées là depuis le début des déblaiements.

Un gros effort a été fait en direction du la tour N.E. la salle 7 s'est considérablement vidée, un premier soubassement de la cheminée adossée au mur Nord a revu le jour, ainsi qu'un mur en retour.

D'après le niveau du seuil de la tour N.E., retrouvé par sondage, il reste environ 1 m d'épaisseur de terre et d'éboulis pour arriver au sol de cette salle.

Le travail du groupe d'étudiants américains et de leurs professeurs a permis d'avancer là substantiellement.

Enfin une partie de la cour haute touchant la salle 3, baptisée "espace X" (voir plan) a été quadrillé pour permettre de dégager un mur qui se trouve sous le sol actuel de la cour, se prolongeant sous la tour d'escalier 5 et réapparaissant à fleur de sol salle 6 ; et d'analyser attentivement le remplissage entre ce mur (d'origine?) et celui de la salle 3.

.../...

Pour l'instant, dans la couche de terre végétale ont été treuvées 1 pièce Louis XIII et une pièce Louis XVI.

Environ 800 tessons de poteries ont été recueillis dans cette seule couche, mélangés à des ardoises et à des coquilles.

Cet espace est maintenant protégé par la bâche, toujours montée sur tubulures.

La tourelle d'entrée, couverte par les soins de l'entreprise MPR, grattée et aménagée pendant plusieurs week-end au cours de l'hiver, sort d'entrepôt à des milliers de tessons soigneusement nettoyés et groupés par provenance.

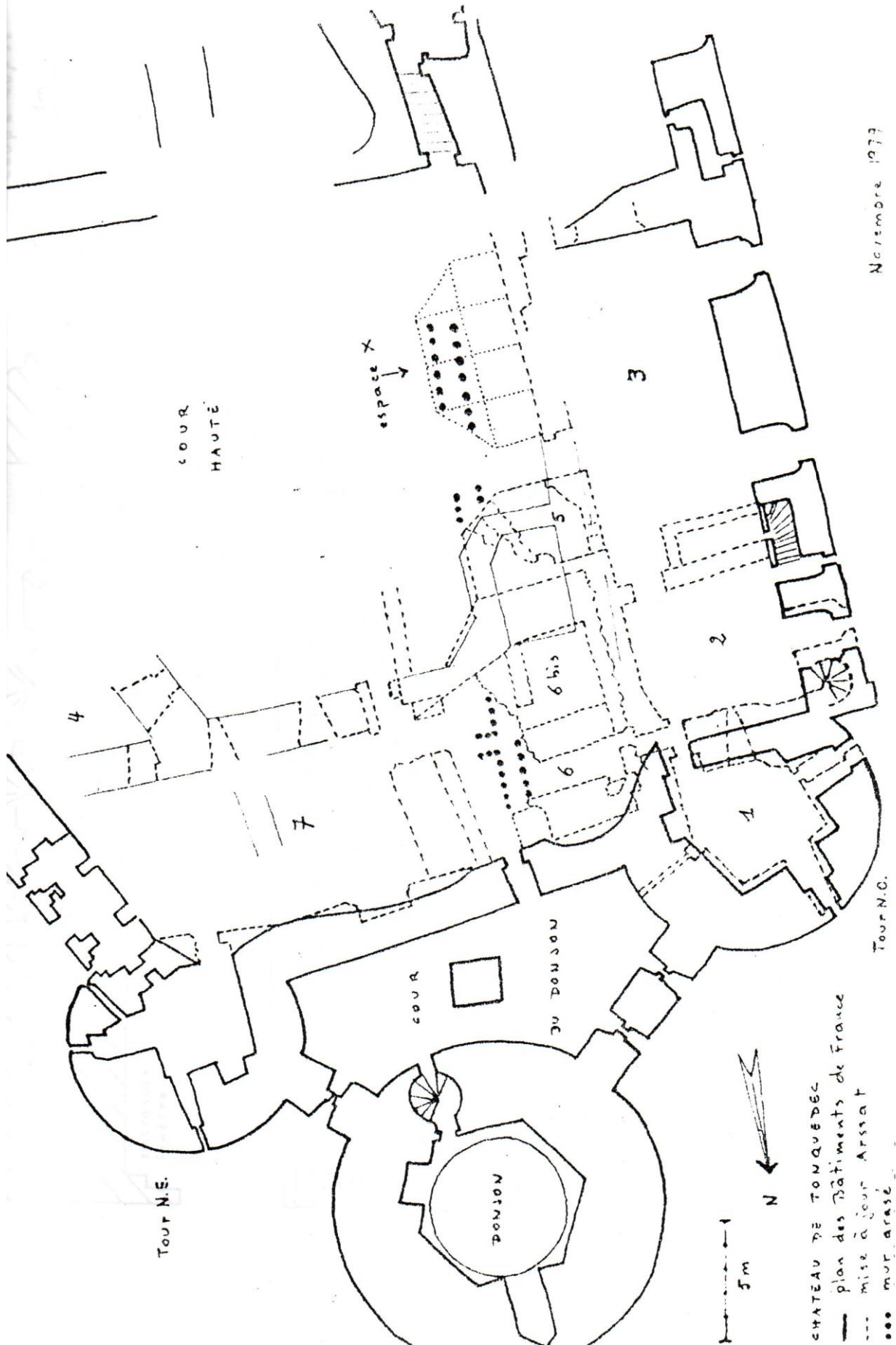
Il faut maintenant marquer et répertorier tout ce matériel.

Ont été trouvés:

- 1 Dousain à la croix échanquée, cantonnée de 2 lis et 2 couronnes
en billon Henry IV 1592 salle 6 CIANI 1563
- I Double-tournois Louis XIII tête laurée à gauche 1643
coin de Warin cuivre espace X CIANI 1724 -
- I 12 Deniers Louis XVI An 4 de la Liberté 1792 bronze
graveur Duvivier frappé à Paris espace X CIANI 2253
- I IO centimes Napoléon III non lauré bronze 1855
graveur Barre salle 3
- I, matrice de contre-sceau en plomb, salle 3. Nous pensons qu'il peut
s'agir des armes des Coatmen (7 annelets) et d'Acigné (3 fleurs de lys)
ce qui le situerait fin 15e début 16e, mais ceci n'est qu'une
hypothèse. Envoyé au Services des Sceaux des Archives Nationales pour
examen il nous révélera peut-être un nom et une date...

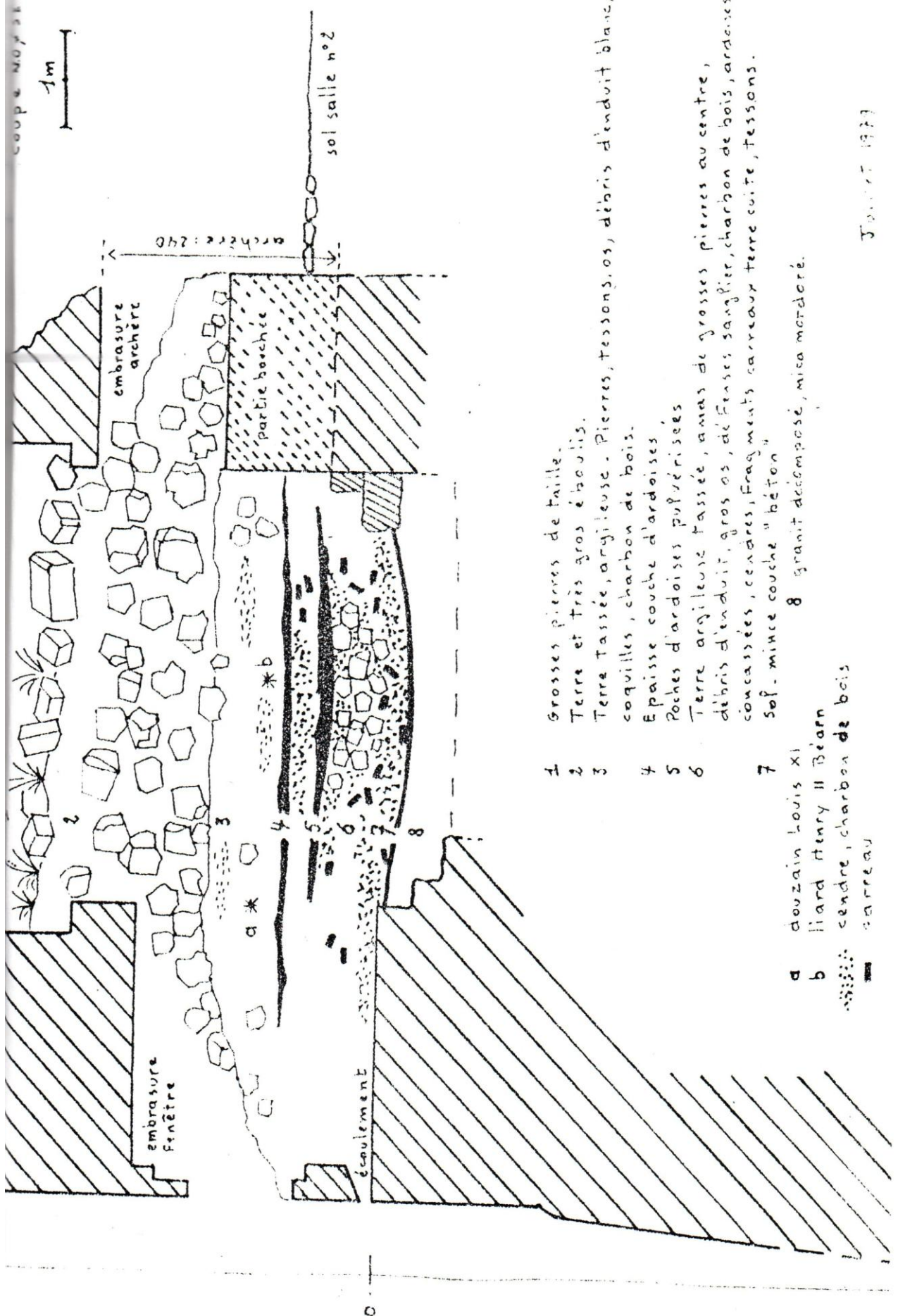
pour l'équipe du Tonquédec:

Eliane Crolard
Alain Harbonville
Antoinette Henry
Roger Lecuvier
Viviane Maillon
Patrick et Gwenaëlle Wartel



Novembre 1979

CHATEAU DE TOMQUEDEC
 — plan des Bâtiments de France
 --- mise à jour Arssat
 ... mur arasé



Jouret 1937

SOMMAIRE

Mémento 1979	p.1
Petites notes...	p.2
Lettre à Mr le Député -Maire	p.4
Les villages médiévaux en Bretagne	p.6
La grande révolution à Plouaret	p.10
Impressions de voyage en Cornouailles	p.15
Architecture militaire médiévale	p.17
Point: de nos travaux à Tonquédec	p.21
Sommaire	p.25